



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°291/2018

OBJET : Approbation du
Compte de Gestion 2017

Membres : 18

Présents votant : 9

Pouvoirs : 6

L'an deux mille dix sept, et le 27 mars 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 7 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune de Mourèze.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Irène TOLLERET, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

POUVOIRS

- Madame Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Conseillère départementale du canton de SETE,
- Madame Patricia WEBER, Conseillère départementale du canton de LATTES,
- Madame Audrey IMBERT, Conseillère départementale du canton de MEZE,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Philippe VIDAL, conseillère départementale du canton de CAZOULS LES BEZIERS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS.

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

Exposé : La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu les statuts du syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze,

Madame la Présidente après s'être assuré que le trésorier payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, présente le compte de gestion 2017 qui s'établit comme suit :

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement : exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	18 611.85	0.00	8 683.87	0.00	27 295.72
Fonctionnement	30 758.37	0.00	9 099.47	0.00	39 857.84
TOTAL	49 370.22	0.00	17 783.34	0.00	67 153.56

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	28 403.11	364 276.87	392 679.98
Titres de recettes émis (b)	9 794.67	341 105.45	350 900.12
Réductions de titres (c)	0.00	36 384.25	36 384.25
Recettes nettes (d=b-c)	9 794.67	304 721.20	314 515.87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	28 403.11	364 276.87	392 679.98
Mandats émis (f)	1 110.80	298 076.28	299 187.08
Annulations de mandats (g)	0.00	2 454.55	2 454.55
Dépenses nettes (h=f-g)	1 110.80	295 621.73	296 732.53
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	8 683.87	9 099.47	17 783.34
(h-d) Déficit			

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

ARRIVÉ LE :

09 AVR. 2018

SOUS PREFECTURE LODEVE 34

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et présents,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier payeur pour l'exercice 2017.

PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,
A Mourèze, le 27 mars 2018

La Présidente

A circular stamp with the text "Syndicat mixte Grand Site" at the top, "18 avenue Raymond Lacroix" and "34800 Clermont-Ferrand" in the center, and "Mourèze" and "Cirque de Mourèze" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Marie PASSIEUX

